

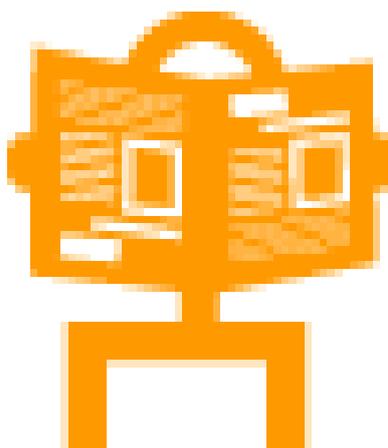
<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4647>



2014-2015

Bulletin du S2-21 (Septembre 2014)

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Publications du S2-21 - Bulletins S2-21 -



Publication date: mercredi 10 septembre 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Reproduction du bulletin spécial Côte d'Or n°1 supplément n°6 au n°88 d'avril 2014

Crise(s)

Le mot fait la une de toute la presse ces derniers temps, assorti de multiples adjectifs : crise internationale en cet été de guerre, crise sanitaire, économique, politique, gouvernementale, sociale ...

Cependant, le gouvernement reste sourd au gigantesque rejet de sa politique d'austérité et le premier ministre est ovationné par le MEDEF alors que le chômage continue inexorablement de croître.

Dans ce contexte, l'Ecole est touchée de plein fouet. La situation est pour le moins exceptionnelle : le 23 août, le ministre de l'Education nationale B. Hamon publiait un nouveau décret sur les statuts des enseignants, abrogeant les décrets de 1950 qui régissent depuis plus de 60 ans nos obligations de service ; le 24, il annonçait son « intransigeance totale » à l'égard des communes et parents récalcitrants face à l'escroquerie des nouveaux « rythmes scolaires » ; le 25, démission du gouvernement et dudit ministre, et le 26, nomination d'une nouvelle ministre, à moins d'une semaine de la rentrée !

Les ministres changent (on en est au troisième depuis le début de l'année) mais non leur politique, inscrite dans le cadre des 50 milliards d' « économies » du pacte dit « de responsabilité ». Les problèmes demeurent : aucune amélioration des conditions d'enseignement et effectifs en hausse dans la plupart des classes du fait de l'insuffisance des recrutements pour absorber la hausse démographique ; crise (encore !) du recrutement qui s'approfondit, mais comment pourrait-il en être autrement avec une telle dévalorisation tant salariale que sociale de notre métier ? conditions de nomination calamiteuses pour de nombreux stagiaires et conditions de travail qui n'en finissent pas de se dégrader pour tous.

Pour faire face à cette situation intenable, la profession a plus que jamais besoin d'une organisation syndicale puissante, à même de représenter les personnels, de défendre leurs revendications et de combattre toutes les régressions. C'est cette orientation que le SNES 21 met en

oeuvre. Comme le syndicat ne peut exister ni fonctionner sans l'implication ni les cotisations des syndiqués, il vous invite à le rejoindre en (re)prenant dès la rentrée votre carte syndicale, à vous réunir dans les établissements et à le contacter pour tous problèmes rencontrés.

Le secrétariat départemental

Alain Brayer, Isabelle Cheviet, Edith Danry,
Joëlle Desforges, Isabelle Farizon, Nicolas Néant



Syndicat national des enseignants de Second degré

SOMMAIRE

Edito.....	P. 1
Le Secrétariat départemental 21 Agenda de rentrée, zoom sur le nouveau décret.....	P. 2
Mais que fait le syndicat ? Contacts.....	P. 3
Le B-A BA rentrée 2014 des établissements....	P. 4 & 5
Enquête DNB.....	P. 6
Enquêtes Bac BTS.....	P. 7
Evitons de perdre de l'argent.....	P. 8

PS:

cf. la reproduction du bulletin en .pdf en pièce jointe